

INVENTAIRE 2005 DES DÉCHETS DU CANTON DE GENÈVE

DÉCHETS SPÉCIAUX

DÉCHETS SPÉCIAUX

Tableau 1: destination des déchets spéciaux par catégorie OFEFP et par type de preneur en 2005

page 2

Tableau 2: quantité des déchets spéciaux par catégorie OFEFP

page 2

Tableau 3: production genevoise de déchets spéciaux

page 2

page 3



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire

Service cantonal de gestion des déchets

DÉCHETS SPÉCIAUX

La quantité de déchets spéciaux produits à Genève en 2005 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Elle est passée, toutes catégories confondues, de 37'282 tonnes en 2004 à 38'479 tonnes en 2005, soit une hausse de 1'197 tonnes (+3.2%). Cette augmentation résulte de fluctuations sensibles de certaines catégories dont la plupart sont à la hausse. En ce qui concerne les catégories les plus importantes, on note les variations suivantes:

- Augmentation de 677 tonnes des quantités de déchets à haut pouvoir calorifique: de 14'404 tonnes en 2004 à 15'081 tonnes en 2005. Le tonnage total pour cette catégorie reste toutefois inférieur à celui des années avant 2004.
- Augmentation de 637 tonnes des quantités d'eaux usées et boues à pollution organique: de

5'729 tonnes en 2004 à 6'366 tonnes en 2005. Cette catégorie de déchets est en constante augmentation ces dernières années.

- Augmentation de 226 tonnes des quantités de terres souillées: 1'322 tonnes de terres souillées ont été excavées dans le canton de Genève en 2005 comparé à 1'096 tonnes l'année précédente. Ces fluctuations annuelles que l'on observe depuis de nombreuses années sont dues au fait que le tonnage de terres souillées apparaissant dans les filières de traitement ou de mise en décharge dépend du nombre de sites pollués qui ont fait l'objet d'excavations ou d'assainissements durant l'année étudiée;
- Diminution sensible de 412 tonnes des quantités d'acides et bains de lessivage: de 1'467 tonnes en 2004 à 1'055 tonnes en 2005.

TABLEAU 1 : DESTINATION DES DÉCHETS SPÉCIAUX PAR CATÉGORIE OFEV ET PAR TYPE DE PRENEUR EN 2005

	Site de Châtillon	Autres preneurs GE	CTDS	Preneurs hors canton	Rés. UIOM hors canton
Déchets à valeur calorifique élevée	-	2'731,75	11'878,86	470,86	-
Eaux usées et boues à pollution organique	-	49,76	5'894,62	421,49	-
Solides et poussières inorganiques	5'118,97	-	0,41	0,69	6'525,35
Boues inorganiques avec métaux lourds	-	-	11,42	6,28	627,56
Acides et bains de lessivage	-	117,89	865,23	71,44	-
Piles, lampes	-	119,36	15,59	435,40	-
Déchets contenant des PCB	-	0,08	1,65	0,05	-
Déchets de broyage non métalliques	-	-	-	-	-
Terre souillée	217,37	-	12,73	1'091,74	-
Adjuvants de filtration et résidus chimiques	-	0,30	925,46	19,98	-
Déchets divers	94,55	0,83	611,19	139,64	-
Total	5'430,89	3'019,97	20'217,16	2'657,57	7'152,91

TABLEAU 2 : QUANTITÉ DES DÉCHETS SPÉCIAUX PAR CATÉGORIE OFEV

	Quantité en tonnes			
	2002	2003	2004	2005
Déchets à valeur calorifique élevée	16'937	16'462	14'404	15'081
Eaux usées et boues à pollution organique	4'015	4'489	5'729	6'366
Solides et poussières inorganiques	11'808	11'534	11'701	11'645
Boues inorganiques avec métaux lourds	657	1'364	679	645
Acides et bains de lessivage	786	1'211	1'467	1'055
Piles, lampes	407	526	614	570
Déchets contenant des PCB	1	14	2	2
Déchets de broyage non métalliques	36	39	0	0
Terre souillée	697	5'372	1'096	1'322
Adjuvants de filtration et résidus chimiques	285	403	813	946
Déchets divers	663	743	779	846
Total	36'293	42'156	37'282	38'479

TABEAU 3 : PRODUCTION GENEVOISE DE DÉCHETS SPÉCIAUX

Catégorie OFEV	Code ODS	Déchets	Quantité		
			2003 en tonnes	2004 en tonnes	2005 en tonnes
1		Déchets à valeur calorifique élevée			
	1210	Solvants halogénés (<i>teneur en chlore 2%</i>)	3,47	91,82	134,16
	1211	Mélanges de solvants chlorés facilement inflammables, y compris les solvants très souillés	159,65	67,11	19,91
	1212	Mélanges de solvants chlorés difficilement inflammables, y compris les solvants très souillés	29,33	27,61	36,88
	1213	Chlorofluorocarbones (<i>p. ex. fréons</i>)	1,91	7,24	2,25
	1214	Hydrocarbures halogénés au brome (<i>p. ex. halons</i>)	3,90	1,81	7,00
	1215	Hydrocarbures fluorés	0,85	1,03	3,32
	1220	Solvants faiblement halogénés (<i>teneur en chlore < 2%</i>)	100,42	3,77	188,56
	1221	Solvants non ou faiblement halogénés (<i>teneur en chlore < 1%</i>)	9'955,54	7'806,83	8'717,63
	1222	Mélanges de solvants non chlorés, y compris les solvants très souillés	266,77	385,44	470,36
	1223	Résidus sans plomb de réservoirs à essence	15,69	2,58	6,93
	1224	Résidus avec plomb de réservoirs à essence		3,24	5,59
	1250	Résidus de distillation non aqueux, halogénés, provenant de la régénération des solvants; voir également les codes 2230, 2231, 2240, 2241 et 2250	52,87	48,26	55,31
	1260	Résidus de distillation non aqueux et non halogénés, provenant de la régénération des solvants; voir également les codes 2230, 2231, 2240, 2241 et 2250	5,39	5,16	7,25
	1273	Solvants et mélanges de solvants avec une teneur de plus de 50% de trichloroéthylène	2,98	3,35	4,71
	1274	Solvants et mélanges de solvants avec une teneur de plus de 50% de perchloroéthylène		1,49	4,70
	1430	Huiles d'usinage non miscibles à l'eau	0,26	4,90	
	1431	Huiles de coupe	1,28	8,26	2,56
	1432	Huiles de coupe et huiles d'usinage, chlorées	0,44		
	1433	Huiles de trempage, d'adoucissement, etc.			0,15
	1440	Huiles hydrauliques (<i>sauf les huiles appartenant aux codes 1510 et 1511</i>)	25,97	17,70	19,61
	1450	Huiles isolantes chlorées (<i>sauf les huiles appartenant aux codes 1510 et 1511</i>)	5,32	1,54	0,56
	1460	Huiles isolantes non chlorées	37,08	40,17	79,90
	1470	Huiles de moteur et d'engrenage, contenant moins de 50 ppm PCB (<i>biphényles polychlorés</i>)			
	1471	Huiles de graissage appropriées pour le reraffinage ou la régénération et contenant au maximum 10 ppm PCB (<i>biphényles polychlorés</i>), 0,5% Cl et 1,0% H ² O	162,99	260,79	228,24
	1480	Mélanges d'huiles minérales	1'161,62	1'166,82	1'086,65
	1481	Autres huiles de graissage	0,36	0,78	1,37
	1610	Déchets de peinture, vernis et colle avec phase aqueuse (<i>émulsions</i>)	8,01	5,06	9,51
	1620	Déchets de peinture, vernis et colle avec phase organique (<i>solvants</i>)	105,65	98,25	66,47
	1630	Déchets de peinture, vernis et colle sans phase liquide	0,88	3,35	4,59
	1631	Peintures sous forme de poudre	5,91	8,52	2,62
	1632	Peintures et pâtes, durcies	0,37	0,62	1,21
	1640	Déchets d'encre d'impression ou de colorants avec phase organique (<i>solvants</i>)	7,85	3,16	13,86
	1641	Vieilles peintures et pâtes	95,96	94,91	154,15
	1650	Déchets d'encre d'impression ou de colorants sans phase organique (<i>sans solvants</i>)	4,34	0,66	0,70
	1740	Savons, corps gras, huiles de graissage ou filmants d'origine végétale ou animale	7,96	2,74	5,95
	1741	Déchets contenant de l'huile ou de la graisse comestible et boues de déshuileurs	2'709,52	2'947,40	2'761,90
	2230	Résidus de distillation liquides provenant de la synthèse de produits organiques; voir également les codes 1250 à 1260	10,71	8,70	0,22
	2240	Résidus de carbonisation, déchets goudronneux (<i>sauf les déchets appartenant aux codes 2870 et 2871</i>)	57,23	54,43	67,65
	2250	Refus de fabrication rebuts d'utilisation et sous-produits de fabrication, issus de synthèses organiques (<i>sauf les déchets appartenant aux codes 2230 à 2241</i>)	557,57	554,68	129,72

TABLEAU 3 : PRODUCTION GENEVOISE DE DÉCHETS SPÉCIAUX (SUITE)

Catégorie OFEV	Code ODS	Déchets	Quantité		
			2003 en tonnes	2004 en tonnes	2005 en tonnes
	2830	Boues d'épuration dont un des polluants suivants dépasse les quantités indiquées par rapport à la matière sèche: Cd, Hg 20 g/t; Mo 50 g/t; Co, Ni 300 g/t; Cr, Cu, Pb 2000 g/t; Zn 5000 g/t.	6,81	4,09	1,34
	2840	Résidus de décantation, filtration et centrifugation (sauf les déchets appartenant aux codes 1500, 2450, 2810 à 2821, 3020, 3030)	285,19	31,81	19,57
	3240	Résidus de pesticides	0,20		1,14
	3241	Produits pour le traitement des plantes, y compris herbicides et régulateurs de croissance	2,03	0,88	1,36
	3270	Déchets d'hôpitaux et de laboratoires médicaux (notamment les déchets infectieux)	601,55	627,48	743,84
Total		Déchets à valeur calorifique élevée	16'461,80	14'404,40	15'081,49
2		Eaux usées et boues à pollution organique			
	1088	Eau de lavage des fours et des cheminées	0,50	1,85	
	1230	Déchets aqueux souillés de solvants halogénés	104,22	81,98	12,94
	1240	Déchets aqueux souillés de solvants non halogénés	329,36	819,53	882,69
	1410	Emulsions huileuses provenant d'huiles minérales	29,04	3,15	1,35
	1411	Emulsions huileuses provenant d'usinage	261,18	292,04	250,61
	1420	Solutions huileuses	68,56	56,18	87,65
	1472	Résidus de séparateurs d'huile et résidus de séparateurs d'essence	2'861,48	2'783,25	2'443,56
	1473	Boues du nettoyage des réservoirs et boues huileuses	199,07	249,56	252,69
	1490	Eau huileuse du nettoyage des pièces usinées		0,20	1,10
	1491	Bains de dégraissage alcalins	25,16	67,51	271,47
	1500	Mélanges d'eau et d'hydrocarbures	607,53	1'372,52	2'161,55
	1611	Bains de lessivage			0,28
	1710	Boues d'usinage avec hydrocarbures	2,68	1,32	
Total		Eaux usées et boues à pollution organique	4'488,77	5'729,08	6'365,88
3		Solides et poussières inorganiques			
	1831	Sels de trempe cyanurés			0,05
	1840	Sels de trempe et autres déchets solides de trempage, non cyanurés	0,40		
	1844	Déchets de sels de brunissage	0,91		
	1850	Déchets contenant des fibres d'amiante, libres ou libérables	13,42	32,59	132,57
	2020	Poussières, particules et cendres volantes		0,19	0,01
	2023	Poussières d'électrofiltres des usines d'incinération des déchets	6'738,11	6'723,61	6'525,35
	2033	Crasses de métaux légers contenant de l'aluminium ou du magnésium			0,06
	2040	Sables de moulage et à noyaux à liants organiques	1,24		
	2610	Résidus solides d'oxydes métalliques	1,19	0,84	0,20
	2630	Résidus solides de sels inorganiques cyanurés (sauf les déchets appartenant aux codes 1830 à 1832)	0,06	2,50	0,01
	2640	Résidus solides de sels inorganiques non cyanurés (sauf les déchets appartenant aux codes 1840 à 1844)	5,05	1,23	0,33
	2650	Catalyseurs usés provenant de procédés chimiques		1,39	0,44
	9100	Boues du curage des dépotoirs de routes	4'773,48	4'938,31	4'986,41
Total		Solides et poussières inorganiques	11'533,85	11'700,65	11'645,41

TABLEAU 3 : PRODUCTION GENEVOISE DE DÉCHETS SPÉCIAUX (SUITE)

Catégorie OFEV	Code ODS	Déchets	Quantité		
			2003 en tonnes	2004 en tonnes	2005 en tonnes
4		Boues inorganiques avec métaux lourds			
	1061	Boues d'hydroxydes métalliques avec chrome VI		2,90	
	1071	Boues d'hydroxydes métalliques cyanurées	0,49	0,06	0,06
	1711	Boues avec chrome, cobalt, cuivre, molybdène, nickel et autres métaux lourds ou béryllium	4,48	2,19	3,40
	1730	Graisses, corps gras, huiles de graissage ou filmants, d'origine inorganique (sauf les huiles et résidus appartenant aux codes 1470 et 1481)	3,39	0,96	1,87
	2024	Boues de l'épuration des fumées des usines d'incinération	689,75	631,10	576,66
	2450	Autres boues de neutralisation (sauf les déchets appartenant aux codes 2440 et 2810 à 2821)	643,38	17,66	
	2810	Boues d'hydroxydes métalliques, déshydratées	4,00	14,11	53,52
	2811	Boues d'hydroxydes métalliques, solides, sans cyanure ni chrome VI	3,76	4,14	9,75
	2820	Boues d'hydroxydes métalliques, non déshydratées	14,55	5,50	
Total		Boues inorganiques avec métaux lourds	1'363,80	678,62	645,25
5		Acides et bains de lessivage			
	1010	Eaux résiduaires, bains et boues, acides non chromiques	340,35	410,14	411,95
	1011	Acides exempts de métaux ou ne contenant que du fer	53,74	26,96	13,22
	1012	Acides dus à l'anodisation des alliages de métaux légers	35,46	6,82	0,20
	1014	Acides avec des métaux non ferreux, à l'exception du chrome VI	48,93	27,05	18,70
	1016	Bains de décapage acides, contenant du cuivre	1,52	1,87	2,39
	1020	Eaux résiduaires, bains et boues, alcalins non chromiques et non cyanurés	54,00	138,02	43,94
	1021	Bains d'anodisation alcalins		0,50	
	1022	Bains alcalins avec métaux non ferreux, non cyanurés	1,85	12,04	4,09
	1023	Bains ammoniacaux de cuivre	2,57	3,75	
	1030	Eaux résiduaires, bains et boues, cadmiés cyanurés	1,4		
	1050	Eaux résiduaires, bains et boues, chromiques acides	25,78	25,32	37,60
	1052	Acides avec chrome VI	11,03	9,89	39,64
	1060	Eaux résiduaires, bains et boues, chromiques non acides	0,06		
	1070	Eaux résiduaires, bains et boues, cyanurés	24,93	6,54	17,32
	1080	Autres eaux résiduaires, bains et boues avec métaux dissous; voir également Catégorie 11	425,31	569,68	293,98
	1081	Eaux résiduaires, bains et boues, mercuriels			0,05
	1082	Eaux résiduaires, bains et boues, arséniés			0,03
	1084	Bains de développement de la photographie et de la reprographie, bains de blanchiment, d'arrêt et de sensibilisation	81,44	92,05	78,32
	1085	Bains de développement provenant de la fabrication des plaques offset	16,82	16,67	4,44
	1086	Bains de fixation avec des résidus d'argent	26,65	33,88	27,93
	1087	Mélanges d'eaux résiduaires de la photographie	59,37	85,34	60,67
	2860	Eluats et boues de régénération de résines échangeuses d'ions non classables sous 1010 à 1083; voir également les codes 2810 à 2821			0,10
Total		Acides et bains de lessivage	1'211,19	1'466,51	1'054,56

TABLEAU 3 : PRODUCTION GENEVOISE DE DÉCHETS SPÉCIAUX (SUITE)

Caté- gorie OFEV	Code ODS	Déchets	Quantité		
			2003 en tonnes	2004 en tonnes	2005 en tonnes
6		Piles, lampes			
	3211	Tubes fluorescents et lampes à vapeur métallique (<i>à partir de 12 pièces</i>)	7,38	10,80	4,42
	3212	Résidus mercuriels et déchets contenant du mercure métallique	0,14	0,17	1,95
	3220	Piles, batteries et accumulateurs usagés	63,95	70,85	67,51
	3221	Accumulateurs au plomb	454,02	531,81	496,45
	3222	Accumulateurs au nickel-cadmium	0,06		0,02
Total		Piles, lampes	525,56	613,62	570,35
7		Déchets contenant des PCB			
	3060	Matériel et appareils souillés par des PCB (<i>biphényles polychlorés</i>) <i>ou des PCT (terphényles polychlorés)</i>	0,60	1,66	1,56
	3061	Appareils contenant des PCB	0,92	0,41	0,22
	3062	Terre souillée de PCB	12,49		
Total		Déchets contenant des PCB	14,01	2,07	1,77
8		Déchets de broyage non métalliques			
	1821	Résidus (<i>films isolants</i>) du recyclage des restes de câbles	38,90		
Total		Déchets de broyage non métalliques	38,90	0,00	0,00
9		Terre souillée			
	3041	Terre souillée par des produits pétroliers	300,50	295,28	512,09
	3042	Terre souillée par d'autres substances (<i>indiquer si possible la substance</i>)	5'071,63	800,34	809,75
Total		Terre souillée	5'372,13	1'095,62	1'321,84
10		Adjuvants de filtration et résidus chimiques			
	2850	Résines échangeuses d'ions saturées, usées, pour autant qu'elles ne proviennent pas de la préparation de l'eau potable	3,74	15,60	8,36
	3020	Absorbants et adsorbants souillés surtout de produits organiques, par exemple filtres et matériaux de filtration (<i>sauf les matériaux appartenant aux codes 2840, 2850 et 3060 à 3063</i>), pour autant qu'ils ne proviennent pas de la préparation de denrées ali	91,10	540,15	635,58
	3030	Absorbants et adsorbants souillés uniquement de produits inorganiques, p. ex. filtres et matériaux de filtration (<i>sauf les matériaux appartenant aux codes 2840 et 2850</i>)	5,06	1,90	8,16
	3260	Déchets (<i>p. ex. produits chimiques de laboratoire</i>) non classables ailleurs du fait de leur nature	8,47	12,18	8,88
	3261	Déchets de produits chimiques avec indication des substances	76,63	99,54	99,30
	3262	Déchets de produits chimiques dont la composition n'est pas connue	1,20	0,60	3,64
	3263	Médicaments périmés	216,74	143,15	181,82
Total		Adjuvants de filtration et résidus chimiques	402,93	813,10	945,73

TABLEAU 3 : PRODUCTION GENEVOISE DE DÉCHETS SPÉCIAUX (SUITE)

Caté- gorie OFEV	Code ODS	Déchets	Quantité		
			2003 en tonnes	2004 en tonnes	2005 en tonnes
11		Déchets divers			
	2870	Goudrons sulfuriques		4,33	2,49
	2871	Autres goudrons acides		0,13	0,11
	3040	Matériaux et appareils souillés (<i>sauf les matériaux appartenant aux codes 3060 à 3063</i>)	18,50	30,13	233,21
	3050	Emballages et récipients souillés, ayant contenu des déchets spéciaux, à moins qu'ils ne servent une nouvelle fois au transport de déchets de même nature	96,73	85,95	88,24
	3051	Emballages et récipients, souillés mais vides, ayant contenu des toxiques appartenant à la classe de toxicité 1 ou 2	5,96	3,76	2,17
	3210	Refus de fabrication et déchets qui, du fait de leur composition, peuvent en cas de traitement inapproprié être à l'origine d'atteintes nuisibles ou incommodes et qui ne sont pris en compte dans aucune des rubriques précédentes	621,48	652,85	519,79
	3250	Résidus qui, du fait de leur composition, peuvent en cas de traitement inapproprié être à l'origine d'atteintes nuisibles ou incommodes et qui ne sont pris en compte dans aucune des rubriques précédentes.	0,03	1,61	0,20
Total		Déchets divers	742,70	778,75	846,21
TOTAL GÉNÉRAL			42'155,62	37'282,43	38'478.50